

HISTORIQUE

L'Institut des Sciences Sociales du Travail a été créé en 1951, au sein de l'ancienne faculté de Droit de Paris. Il proposait alors des activités de formation dans le cadre de la promotion sociale et comprenait un centre de recherches en sciences sociales qui a accueilli les premiers travaux de recherche sur le travail, engagés à l'instigation de Georges Friedmann (M. Crozier, A. Touraine, Y. Delamotte, D. Reynaud, R. Kaës...).

En 1961, Marcel David, fondateur de l'Institut de Strasbourg, devient le directeur de l'Institut. Une section d'éducation ouvrière est créée, qui assure, dès 1963, des stages de formation de responsables syndicaux en liaison avec les trois principales confédérations ouvrières : CGT, CFDT et FO.

A l'occasion de la restructuration des universités, en application de la loi d'orientation du 12 novembre 1968, la section d'éducation ouvrière est constituée en Unité d'Enseignement et de Recherche rattachée à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, tout en conservant la dénomination d'Institut des Sciences Sociales du Travail.

A la suite de la refonte des statuts de l'université de Paris 1, cette UER est devenue un « Institut » au sens de l'article 33 de la loi du 26 janvier 1984.

Initialement situé rue Cujas, à Paris, l'Institut a déménagé en région parisienne sur deux sites, Sceaux et Bourg-la-Reine en 1970. Après un court séjour à Fontenay-aux-Roses, l'ISST a regagné le seul site rénové de Bourg-la-Reine en 2008.



Contacts

Directrice de l'ISST :
Nicole MAGGI-GERMAIN
01 79 41 90 15
dirisst@univ-paris1.fr

Responsable administratif :
François NURIT
01 79 41 90 14
raisst@univ-paris1.fr

Coordination des stages :
Adeline GUBLER
01 79 41 90 16
stages-issst@univ-paris1.fr

Documentation :
docisst@univ-paris1.fr

Documentaliste :
Anastasios GRIGORAKIS
01 79 41 90 10
Anastasios.Grigorakis@univ-paris1.fr

INSTITUT DES SCIENCES SOCIALES DU TRAVAIL
16 boulevard Carnot
92340 BOURG LA REINE

Institut
des Sciences Sociales
du Travail



Conformément au projet de Marcel David, professeur d'Histoire fondateur de l'ISST, les Instituts du travail constituent un lieu de rencontre entre le monde universitaire et le monde syndical. Ils participent à l'effort de formation et de réflexion des militants et des représentants syndicaux, qui, du fait de leur mandat et des responsabilités qu'ils assument, souhaitent compléter les acquis de leur expérience par un enseignement de niveau universitaire. L'Institut des Sciences Sociales du Travail de Bourg-la-Reine, comme l'Institut du Travail de Strasbourg, a une compétence nationale. Il existe également 9 instituts régionaux (Aix-Marseille, Bordeaux, Grenoble, Lyon, Nancy, Rennes, Saint-Etienne, Toulouse et Lille). Ces instituts assurent, conformément à leurs missions définies à la fois par le Code du travail et le Code de l'éducation, la formation des militants syndicaux dans le cadre du congé de formation économique sociale et syndicale (F.E.S.S.) prévu à l'article L. 2145-5 du Code du travail ainsi que la formation des conseillers prud'hommes (art. L. 1442-1 et D. 1442-1)

L'ISST est une composante interne
de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.
www.univ-paris1.fr/ufr/issst


UNIVERSITÉ PARIS 1
PANTHÉON SORBONNE

LA FORMATION ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET SYNDICALE (F.E.S.S.)

L'ISST est habilité à dispenser des formations dans le cadre du congé de Formation Economique, Sociale et Syndicale (F.E.S.S.). Il bénéficie d'un agrément délivré par le Ministère du Travail. Douze enseignants-chercheurs titulaires de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, relevant de diverses disciplines des sciences humaines et sociales (droit, économie, sociologie et sciences de l'éducation) sont affectés à l'Institut pour assurer ces formations.

Les thèmes abordés, généralement centrés sur les questions du travail et des relations professionnelles, permettent :

- un approfondissement des connaissances disciplinaires en sciences humaines et sociales,
- une appréhension pluridisciplinaire des questions d'actualité et/ou des problèmes spécifiques auxquels sont confrontées les organisations syndicales,
- d'assurer la formation de formateurs syndicaux.

Le recrutement des stagiaires est assuré en interne par les organisations syndicales (CFDT, CGT, CGT-FO) et s'effectue sur l'ensemble du territoire national.

La formation se déroule, sous la forme de stages de cinq jours, plus rarement trois jours. Une trentaine de sessions sont organisées chaque année à l'Institut.



www.univ-paris1.fr/ufr/isst/reseau-national-des-instituts-du-travail

LA FORMATION PRUD'HOMALE

L'ISST organise aussi des sessions de formations pour les conseillers prud'hommes de chacune des organisations syndicales.

Depuis 2010, des cycles annuels de formation réunissent, une journée par mois, les conseillers prud'hommes des trois organisations syndicales. Ces « Journées de droit social » (huit dans l'année) abordent des thèmes d'actualité en Droit du travail.

LA RECHERCHE

L'ISST accueille une équipe de chercheurs rattachés au laboratoire IDHE.S-CNRS « Instituts et Dynamiques Historiques de l'Economie et de la Société » (UMR CNRS 8533). Les travaux de recherche portent sur le travail et ses transformations, les relations sociales et professionnelles, les politiques sociales, la question du genre ainsi que toutes les problématiques organisationnelles.

La liste des chercheurs de l'équipe ainsi que les publications et les thèses soutenues au sein de ce laboratoire sont disponibles sur le site de l'IDHE.S-CNRS : www.idhes.cnrs.fr/

EN SAVOIR PLUS

Les rapports annuels d'activité sont téléchargeables à partir du lien suivant :

<https://www.univ-paris1.fr/ufr/isst/rapports-dactivite/>



LE CENTRE DE DOCUMENTATION

Afin de réaliser ses différentes missions, L'ISST dispose d'un centre de documentation spécialisé dans les sciences sociales du travail.

Le fonds documentaire de l'Institut, organisé autour des thèmes du mouvement syndical, de la formation des salariés, de la protection sociale, de l'histoire du travail, de l'économie, de la sociologie et du droit du travail se compose de plus de 25 000 documents (monographies, manuels, thèses et mémoires, rapports de recherche...) et d'une collection de près de 400 titres de périodiques dont 90 périodiques auxquels le centre est toujours abonné. Une consultation des ouvrages du fonds documentaire est accessible sur le site de l'université :

<http://catalogue.univ-paris1.fr>

Le centre de documentation est ouvert aux militants syndicaux, aux enseignants-chercheurs et étudiants de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne du lundi au vendredi de 9h à 19h. Il est également accessible, sur demande, aux personnes extérieures.

Les documentalistes réalisent, pour les lecteurs, des dossiers sur des thèmes liés aux sciences sociales du travail, ainsi que des recherches ponctuelles.

